

ICA – conditions d’exportation porcs	Version	JAPON
	09/2021	

Les porcs sont nés et ont été élevés dans un pays à partir duquel le Japon autorise l’importation de viande de porc, à savoir :

- Autriche
- Belgique
- Danemark
- Espagne
- Finlande
- France
- Grande-Bretagne et Irlande du Nord
- Irlande
- Islande
- Italie (à l’exclusion de la Sardaigne)
- Norvège
- Pays-Bas
- Portugal
- République Tchèque
- Saint-Marin
- Suisse
- Suède
- Slovénie
